

DÉPARTEMENT
PARIS

METROPOLE DU GRAND PARIS



Effectif légal du conseil de la Métropole
205

Élection du (de la)
Président(e)

Nombre de conseillers en exercice

.....205.....

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU(DE LA) PRÉSIDENT(E)

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'avril à 9h40 en application des articles L.2122-7, L.2122-8, L.5211-1 et suivants, L.5217-6, L.5219-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil de la Métropole du Grand Paris sur convocation adressée le 7 avril 2026 par le Président de la Métropole du Grand Paris.

Étaient présents les conseillers métropolitains dont la liste est annexée au présent procès-verbal.

Madame Théa FOURDRINIER a été désignée secrétaire de séance par le Conseil de la Métropole (art. L.2121-15 du CGCT).

Élection du Président.

Sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI doyen d'âge de la Métropole du Grand Paris, le Conseil de la Métropole a été invité à procéder à l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris.

1 CANDIDATS AUX FONCTIONS DE PRÉSIDENT(E)

Le doyen d'âge de la Métropole du Grand Paris a rappelé que le Président est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de la Métropole. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu (art. L. 2122-7 du CGCT).

2 DÉROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Tous les conseillers métropolitains ont été appelés à voter à l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du Bureau et annexés au procès-verbal avec mention, de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant indication du scrutin concerné.

3 CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Le Conseil a désigné en qualité de assesseur(e)s :

- Madame Alice BOSLER
- Madame Camille GICQUEL
- Monsieur Yohan SALES SALADA
- Monsieur Quentin GESELL

4 ELECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) :

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 203
- c. Nombre de bulletins blancs trouvés dans l'urne (art L.65 du Code électoral) : 18
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls (c+d) : 20
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – e] : 183
- g. Majorité absolue : 92

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame/Monsieur Patrick OLLIER	183	cent quatre vingt trois
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		

Deuxième tour de scrutin¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c. Nombre de bulletins blancs trouvés dans l'urne (art L.65 du Code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls (c+d) :
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – e] :
- g. Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		

Troisième tour de scrutin²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants :
- c. Nombre de bulletins blancs trouvés dans l'urne (art L.65 du Code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls (c+d) :
- f. Nombre de suffrages exprimés [b – e] :
- g. Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		
Madame/Monsieur		

Proclamation de l'élection du (de la) Président(e)

Madame/Monsieur _____ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
Président et a été immédiatement installé.

5 OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS³

6 CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 13 avril 2026, à _____, en double exemplaire
2 a été, après lecture, signé par le doyen d'âge du Conseil métropolitain, les scrutateurs et le
secrétaire.

¹ Ne pas remplir le résultat du deuxième et du troisième tour de scrutin si l'élection a été acquise au premier tour.

² Ne pas remplir le résultat du troisième tour de scrutin si l'élection a été acquise au deuxième tour.

³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

*Le doyen d'âge de la Métropole
du Grand Paris*



Jacques KOSSOWSKI

Le secrétaire de séance,

Théa FOURDRINIER



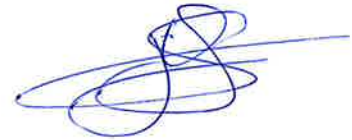
Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20260413-CM2026-04-13-01-AI
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026
Les assesseur(e)s


Alice BOSLER

Camille GICQUEL



Yohan SALES SALADA



Quentin GESELL

